

Fiche Signalétique

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

PRODUIT

| | |
|------------------------|--|
| Nom du produit | Fluorescent Néon Vert - NEOGREE-0021 |
| Forme du produit | Poudre |
| Utilisation du produit | Agent colorant |
| Distributeur | Pierre-Marie Montréal |
| Site Web | www.pierre-marie.ca |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (EC) No. 1272/2008(CLP) : N'est pas classé

Selon la directive 67/548/EEC & Directive 1999/45/EC : N'est pas classé

Étiquetage SGH : Ce produit ne constitue pas une substance dangereuse

Éléments de l'étiquette SGH : Aucun connu

Pictogrammes de dangers SGH : Aucun connu

Conseils de prudence SGH : Aucun connu

Autres dangers : Aucun connu

3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

| Nom du produit chimique | CAS No. | EINECS No. | Indice de couleur | Concentration |
|-------------------------|------------|------------|-------------------|---------------|
| Polyurethane-11 | 68258-82-2 | | | 98-99 |
| Pigment vert 7 | 1328-53-6 | 215-524-7 | 74260 | 1-2 |
| | | | | |
| | | | | |

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation: | : Sortez et respirer de l'air frais |
| Contact avec la peau | : Nettoyer la peau à l'eau et au savon. Rincer abondamment, |
| Contact avec les yeux | : Rincer abondamment à l'eau pour 15 à 20 minutes |
| Ingestion | : Nettoyer et rincer la bouche à l'eau, boire beaucoup d'eau |
| Medecin | : Aucunes mesures ou traitements spéciaux, aucune description de symptômes toxiques |

Inhalation

| | |
|----------------------------------|--|
| De façon répétitive à long terme | : Peut causer de l'irritation au système respiratoire, toux et difficulté à respirer |
| Recommandation | : Consulter un médecin, rayonsX de la poitrine |

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction

| | |
|-----------------------|---|
| Approprié | : Éteindre avec un jet d'eau, une mousse ou un produit chimique sec |
| Inapproprié | : Danger particuliers résultant du mélange ou de la substance, dioxyde de carbone |
| Risque thermal | : Non combustible. Aucun, matériel lui-même ne brûle pas |
| Conseils aux pompiers | : Porter des vêtements de protection complets y compris un appareil respiratoire autonome |

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

| | |
|----------------------------------|--|
| Précaution individuelle | : Ne pas respirer la poussière |
| Équipement de protection | : Porter un équipement de protection approprié, éviter le contact direct |
| En cas d'urgence | : un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés doivent être portés en cas d'incendie |
| Précautions pour l'environnement | : Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau |
| Confinement et nettoyage | : collecter mécaniquement et éliminer conformément à la section 13. Utiliser, si possible, un équipement pour aspirer les matériaux déversés |
| Référence à d'autres sections | : Voir sections 8 et 13 |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter de respirer les poussières. Conditions de stockage en toute sécurité. Le matériel peut être glissant lorsque mouillé. |
| Conditions de stockage | : Garder dans un emballage fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Aucune restriction de température |

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre de contrôle : Assurer une ventilation adéquate lors de l'utilisation du matériel, et appliquer la bonne pratique de fabrication et d'hygiène.

Valeurs limite d'exposition : Aucun connu

Contrôle d'exposition

Mesures techniques appropriés : Prévoir une ventilation adéquate pour que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Isolez l'étape de processus dispersif des autres opérations. Ceci peut être réalisé par une ventilation aspirante locale ou une ventilation générale.

Mesures de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection Main/yeux/visage | : Portez des gants, des lunettes de protection et un masque anti-poussière approuvé si de la poussière est générée lors de la manipulation. Lunettes offrant une protection complète des yeux. Masque anti-poussière couvrant le nez et la bouche. |
| Protection de la peau | : tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants |
| Protection respiratoire | : masque anti-poussière couvrant le nez et la bouche |
| Risques thermiques | : Aucun |
| Contrôle d'exposition de l'environnement | : Éviter la génération de poussière. Éviter l'accumulation de poussière |

9. PROPRIÉTÉ PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Forme | : Poudre |
| Couleur | : Vert |
| Odeur | : Légère odeur d'aldéhyde |
| pH | : Ne s'applique pas |
| Point de congélation ° C | : Ne s'applique pas |
| Gravité spécifique | : 1.3 |
| Point de ramolissement | : 270-280 deg C |
| Pression de vapeur | : Ne s'applique pas |
| Solubilité (dans l'eau) | : Insoluble |
| Format Particule | : 1-5µm |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | : Il peut y avoir une réaction violente ou incandescente du produit avec des métaux à des températures élevées (par exemple, aluminium, calcium, magnésium, potassium, sodium, zinc, lithium) |
| Stabilité chimique | : stable dans des conditions normales |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Aucune |
| Conditions à éviter | : température élevée |
| Matières incompatibles | : fortement acide, fortement alcalin, agents oxydants |
| Produits de décomposition | : aucune information disponible |

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les effets toxicologiques

Ce pigment inorganique est en général considéré comme pratiquement non toxique.

| | |
|-----------------|------------------|
| Toxicité aiguë | : non disponible |
| Cancérogénicité | : non disponible |

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|---------------------------------------|--|
| Toxicité | : Aucune information disponible |
| Persistance et dégradabilité | : Insoluble dans l'eau. Ce produit ne devrait pas se dégrader dans le sol ni dans l'eau. |
| Potentiel Bioaccumulatif | : Aucune information disponible |
| Mobilité dans le sol | : Ne s'applique pas |
| Résultats des évaluations PBT et vPvB | : Non applicable |
| Autres effets indésirables | : Non connu |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu conformément à la législation locale, provinciale ou nationale

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

| Règlement de transport international | ADR/RID | ADN | IMDG | ICAO/IATA |
|--|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| UN numéro | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Nom d'expédition | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Classe de danger pour le transport | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Groupe d'emballage | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Dangers environnementaux | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et le IBC Code | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas |
| Étiquettes de danger | Ne s'applique pas | | | |
| Information additionnelle | Tarif douanier No. 32061900 | | | |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Selon la directive 67/548/EEC &

Directive 1999/45/EC : non classé comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation
Réglementations / législations sanitaires et environnementales spécifiques à la substance ou au mélange: non disponible
EC Regulation 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

Date d'émission : 07.09.2011 – Version : EU_EN/2 – Date d'impression : Février 2014

| |
|-----------------------|
| 16. AUTRE INFORMATION |
|-----------------------|

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eSDS)

ADR : European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road

CAS : Chemical Abstracts Service

EC : European Community

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

SOURCES DE DONNÉES

NPIRI Raw Material Handbook, Volume 4, Pigments, Second Edition, 2001

Book on "Safe Handling of Pigments", European Edition 1995, BCMA, EPSOM ETAD, VdMi

HSDB

NIOSH ICSC

Hazardous Substance Fact Sheet, New Jersey Department of Health and Senior Service

AVIS AU LECTEUR

Nous avons décrit notre produit concernant les exigences de sécurité éventuelles par les informations susmentionnées, données au meilleur de notre connaissance et de notre expérience. Toutes les données fournies ne sont en aucun cas destinées à garantir une description de la qualité, ni les propriétés du produit.

Pierre-Marie Montréal renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, et n'est pas responsable des dommages directs ou indirects.

Tous les renseignements indiqués dans cette fiche sont basés sur des données fournies par le fabricant ou par des sources reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Pierre-Marie Montréal ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation ne relèvent pas du fabricant et sont hors du contrôle de Pierre-Marie Montréal.

Les utilisateurs sont responsables de vérifier les données conformément à leurs conditions d'exploitation et réglementaires de leur emplacement ou leur territoire ainsi que de leurs lois fédérales, provinciales ou locales afin de déterminer si le produit convient à leurs applications. Les utilisateurs assument tous les risques à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans cette fiche et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans cette fiche et ne concernent pas son utilisation avec d'autres matières ou dans d'autres procédés.